

**Thierry Brugvin**  
**[Thierry.brugvin@gmail.com](mailto:Thierry.brugvin@gmail.com)**  
**Sociologue**  
**Lipha (Paris Est)**

Proposition pour le colloque

**Penser l'écologie politique 2**

**Économie, changement social et dynamique des écosystèmes**

15-16 juin 2015 – Université Paris 7 Diderot, Bâtiment Buffon  
LCSP Paris 7 Diderot / MNHN / Ladyss / CEPN / AgroParisTech /  
Télécom EM (Mines-Télécom)

**LES RELOCALISATIONS :  
ÉCOLOGISTE, SOCIALISTE ET NATIONALISTE**

***Introduction***

La mondialisation néolibérale s'oppose à la relocalisation. Au plan écologique, le commerce mondialisé et libéralisé, qu'il soit ou non équitable nuit majoritairement à la planète, accroît les distances de transports et donc les émissions de carbone et le réchauffement climatique. Actuellement, contre la mondialisation néolibérale, plusieurs courants largement antagonistes font la promotion de la relocalisation. Cette dernière préoccupe autant les partisans de l'écologie sociale, que les partisans de l'autonomie économique de gauche (la démondialisation de Montebourg), que d'extrême droite. Une des raisons réside dans le fait, qu'il est difficile d'éviter une certaine tension dans les décisions politiques et économiques, entre les instances situées à la base et le sommet, entre le local et le national, voir l'international. Or, si l'autonomie locale est un fondement des politiques économiques de l'écologie sociale, certains secteurs ne peuvent néanmoins pas être complètement délégués au niveau local. En effet, la liberté des uns s'arrête ou commence celle des autres », c'est à dire lorsqu'une action locale nuit à l'existence des autres, par exemple une centrale nucléaire qui fuirait, ou une production de carbone par habitant, ou empreinte écologique non équilibrée. Cependant, si un pays applique à la fois les principes de relocalisation et d'empreinte écologique, mais que cette dernière s'avère supérieure à la limite égale par individu (1,8ha/hab en 2005), alors les habitants disposeraient du droit de choisir librement de compromettre leur production future, en puisant exagérément dans les ressources non renouvelables. En effet, l'empreinte écologique puise dans les seules ressources locales, si et seulement si, elle est limitée aux frontières nationales. Or, quasiment aucun pays ne fonctionne ainsi actuellement.

La relocalisation fédéraliste et sociale est fondée sur la relocalisation de la production et la régulation fédéraliste de la fiscalité, du social et de l'écologie. Il faut en effet, éviter deux excès, celui du centralisme républicain, internationaliste ou mondialiste et l'autre excès : le régionaliste, nationalisme xénophobe, égoïste et guerrier.

Nous montrerons donc en quoi la mondialisation néolibérale s'oppose à la relocalisation écologiste et sociale. Puis sur les trois principes qui fondent un développement démocratique et social : l'identité culturelle, le développement autonome et les besoins essentiels. Nous expliquerons en quoi le principe de subsidiarité doit fonder une démocratie politique et économique. Enfin dans la dernière partie nous comparerons la relocalisation fédéraliste libérale, l'internationalisme social et la relocalisation fédéraliste sociale.

### **RELOCALISATION CONTRE MONDIALISATION**

La relocalisation économique s'inscrit dans une lutte contre la délocalisation et la perte d'autonomie du développement économique local. Elle consiste à produire localement afin de développer son autonomie économique, politique, culturelle et à diminuer son empreinte écologique et son empreinte carbone notamment. Serge Latouche définit la relocalisation comme le fait de « produire localement pour l'essentiel les produits servant à la satisfaction des besoins de la population à partir d'entreprises locales financées par l'épargne collectée localement »<sup>1</sup>.

***Une relocalisation non sociale et non sélective s'inscrit dans une politique autarcique relevant d'une relocalisation d'extrême droite.*** Elle consiste dans un repli excessif sur soi, sur le local, sa nation, sans prendre en compte les pays et les régions les plus pauvres. Dans un contexte quelque peu différent, puisqu'il s'agit de politique intérieure, la Lombardie (en Italie du nord), ou la Serbie (dans l'ex-Yougoslavie) ont chacune à leur manière cherché à se séparer des régions les plus pauvres de leur pays par exemple.

La relocalisation, le développement local, « l'écorégion favorise les échanges internes mais ne s'interdit pas les partenariats », précise Nicolas Ridoux<sup>2</sup>. « Cette refondation du local n'est nullement synonyme de repli sur soi ou de repli identitaire. Qui en effet, pourrait croire qu'une région pourrait se suffire à elle-même que chaque région du monde serait suffisamment dotée pour se passer de tout échange avec ses voisines ? » affirme Latouche.

En effet, une relocalisation sélective et sociale et suppose aussi la prise en compte, de cette dette économique, écologique et sociale, liées aux relations historiques des « pays du Nord envers ceux du Sud ». C'est à dire, qu'elle peut consister dans un soutien économique réel aux pays les plus faibles économiquement, afin de rembourser cette dette. Cette aide peut prendre différentes formes, (l'aide publique au développement), ou encore les taxes écologiques (Robin Hood tax), financière (taxe Tobin) visant à faire payer les pollueurs ou les spéculateurs et à aider les plus faibles. Cependant, il s'agit de prendre garde, aux stratégies de retournement consistant pour les élites dominantes à détourner une bonne mesure en son contraire que ce soit l'aide publique, l'écologie ou la relocalisation...

***La relocalisation suppose une régulation publique internationale démocratique fondée sur la subsidiarité.*** Cette relocalisation vise principalement la préservation des biens communs et la décroissance de la consommation des ressources non renouvelables. Pour parvenir à démocratiser la société, il s'agit dans la perspective de l'écologie sociale, de relocaliser la production et de réguler l'économie de manière fédéraliste. Le fédéralisme véritable, ne consiste pas à un système centralisé, mais au contraire une décentralisation dominante. Pour cela il faut appliquer une régulation fondée sur le principe de subsidiarité (une décision ne doit être prise au niveau supérieur que si elle ne peut pas être décidée au niveau inférieur). Cela signifie que les acteurs économiques et sociaux disposeront de la libre initiative, à l'exception des obligations décidées par les autorités publiques démocratiques (pouvoirs publics et parties prenantes).

<sup>1</sup> LATOUCHE Serge, *Le Pari de la décroissance*, Fayard, 2006, p. 198.

<sup>2</sup> RIDOUX Nicolas. "La décroissance pour tous", Ed. PARANGON, 2006, 155 p.

Au niveau international, la subsidiarité signifie que chaque Etat, étant souverain, dispose du droit de gérer lui-même ses ressources (renouvelables ou non). Le fait de choisir de manière légitime une régulation au niveau national s'appuie sur le principe de la nécessité de l'autonomie, de l'efficacité (plus les acteurs sont proches du sujet, plus ils connaissent les besoins) et sur le développement d'une culture spécifique.

Dans cette perspective il s'agit de décentraliser les décisions en assurant une redistribution des financements et leur péréquation vers les niveaux inférieurs dans le respect du principe de subsidiarité.

***Les besoins essentiels, le développement autonome et l'identité culturelle sont les trois principes d'une relocalisation écologiste et sociale.*** De plus, ils sont interdépendants et synergiques observe Roy Preiswerk<sup>3</sup>. En répondant aux besoins essentiels des populations, en stimulant par exemple la production des cultures vivrières, en permettant l'éducation de base, en répondant aux besoins locaux avant de suivre la demande internationale, le pays devient ainsi plus autonome et peut assurer sa croissance à long terme. La stratégie des besoins essentiels est un des fondements de l'écologie radicale, dans la mesure où cette dernière cherche à créer une société où les besoins essentiels seront satisfaits, mais que les individus sauraient autolimiter leurs besoins (Castoriadis 1996, IV : 137), afin de développer une « sobriété heureuse » (Rabbi) dans un monde où les ressources matérielles sont limitées.

Un développement basé sur la « self reliance », c'est-à-dire l'autonomie, signifie en quelque sorte un développement plus endogène ou autocentré. Il renforce l'identité culturelle en centrant les efforts de développement sur les ressources (au travers la participation des populations notamment) et les connaissances propres du pays. En prenant appui sur la base et non pas sur les élites (souvent formées à l'étranger dans les PED), le développement peut prendre en compte les attentes des populations et ainsi répondre à leurs besoins essentiels fait remarquer Roy Preiswerk.

La réappropriation par une population de son identité culturelle favorise l'autonomie, car elle permet de trouver confiance dans son propre potentiel. Elle peut permettre aussi une meilleure réponse aux besoins des populations, car elle peut orienter l'attention du gouvernement sur les préoccupations essentielles des populations. Chaque peuple en développant ses qualités spécifiques, peut faire émerger ou retrouver dans sa culture, son identité, son "génie" propre. La technologie appropriée peut être un moyen de découvrir des techniques spécifiques ou d'adapter des technologies extérieures aux besoins du pays. L'identité culturelle est notamment renforcée grâce à l'amélioration de l'éducation, l'usage de la langue maternelle dans les manuels scolaires et par les enseignants, l'appui sur les compétences humaines locales... Enfin la reconnaissance des traditions favorise l'unité du pays et c'est bénéfique pour la cohésion sociale.

***Écologie et solidarité internationale sont indissociables.*** En effet, la priorité des populations les plus pauvres consiste à satisfaire leurs besoins essentiels et ensuite seulement à s'intéresser aux questions écologiques. Car, on meurt plus rapidement du manque de nourriture, lorsque l'on ne vit qu'à avec 1\$/jour que de la pollution. Concilier écologie et développement autonome, suppose donc de permettre économiquement et culturellement, aux plus démunis, de prendre en compte, dès le départ, les besoins essentiels et l'écologie. Sinon, cette dernière restera lettre morte. Or, le nombre des populations pauvres dans le monde reste

---

<sup>3</sup> PREISWERK Roy, in Galtung, IUED : *Il faut manger pour vivre...Controverses sur les besoins fondamentaux et le développement*, PUF, 1980, p 132.

majoritaire, par rapport à celui des populations riches, vivant notamment dans les pays industrialisés.

En tout cas, pour ceux qui refusent d'appliquer une politique écologique malthusienne, consistant à laisser mourir de faim, les populations les plus pauvres. Car ce type de politique malthusienne néolibérale, s'oppose à une redistribuant des richesses mondiales, mais s'autorise à exploiter les ressources des pays en développement.

Liepietz souligne aussi, qu'il « y a toujours une articulation de deux stratégies, en ce sens que même dans un développement très autocentré, il faut une source de financement qui permet l'achat de produits de la "grande économie" mondialisée (des ordinateurs, des téléviseurs...). Cette source, c'est la redistribution nationale (administration, dépenses sociales) ou les exportations locales. »<sup>4</sup>

***La redistribution a une fonction de cohésion sociétale du niveau individuel au niveau global.*** Dans les social-démocraties, comme dans l'écologie sociale, au niveau individuel la redistribution permet d'éviter les trop grands écarts, de salaire, de revenu, de patrimoine. Au niveau des coopératives, elle permet d'éviter que les plus puissantes absorbent les plus petites. Au niveau régional, la redistribution permet une solidarité entre territoires, c'est-à-dire entre les communes, les régions ou les nations les plus riches vis-à-vis des plus pauvres. La tentation des territoires les plus riches consiste souvent à vouloir s'affranchir des différentes formes de redistribution économiques, qu'ils considèrent comme un impôt injuste, qui pèse sur eux, le peuple travailleur et d'aider un peuple paresseux.

Concernant l'axe redistributif, pour les territoires qui cherchent la justice et la paix, l'équilibre est difficile à trouver entre le pôle de l'autonomie territoriale sans redistribution, qui conduit à l'égoïsme et agressivité (comme le nationalisme capitaliste) et le pôle de l'Etatisme autoritariste (stalinien, jacobin), qui conduit sous prétexte d'égalité à imposer des principes et des règles communes partout parfois inadaptée. Ce qui va nuire à l'autonomie (politique), à la liberté d'instaurer d'une plus grande solidarité économique (en proposant par exemple un Smic plus élevé, un meilleur système d'assurance maladie...), à l'expérimentation (dans le domaine éducatif par exemple), économique, social. Pour cette raison en plus de la dimension socialiste autogestionnaire, la redistribution est une des clés de l'écologie sociale, mais elle est fédéraliste, c'est-à-dire fondée sur des accords entre territoires et non étatiste ou centraliste.

---

<sup>4</sup> LIEPIETZ Alain, « Du développement local au développement durable, Op. cit. 2002.

	<b>Mondialisme néolibéral</b>	<b>Internationalisme ou Altermondialisme centralisateur</b>	<b>Nationalisme ou Démondialisation ou relocalisation stricte</b>	<b>Relocalisation fédéraliste et sociale</b>
<b>Régulations (normes)</b>	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement
<b>Solidarité (redistribution)</b>	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement
<b>Autonomie économique et identité culturelle</b>	Affaiblissement	Affaiblissement	Renforcement	Renforcement
<b>Centralisation excessive des décisions, avec risques de dérive vers un gouvernement mondial peu démocratique</b>	Renforcement	Renforcement	Affaiblissement	Affaiblissement
<b>Démocratisation par un processus décisionnel fondé sur la subsidiarité (du bas vers le haut)</b>	Affaiblissement	Affaiblissement	Renforcement	Renforcement

### ***Relocalisation fédéraliste contre internationalisme***

Il existe plusieurs formes d'altermondialisme, celui porté par l'association Attac, promeut le renforcement des organisations internationales, tel l'ONU et court le risque d'un centralisme excessif. L'internationalisme, tend à dissoudre les nations pour créer une humanité sous la direction d'un gouvernement mondialisé et non un gouvernement international, qui supposerait qu'il existe encore des nations.

Une politique de relocalisation permet de développer de diminuer l'empreinte carbone, et l'empreinte écologique et les pollutions diverses. La relocalisation, favorise aussi l'autonomie économique et politique, d'une localité, d'une région ou d'un pays. Un développement local économique, social et écologique, doit prendre en compte l'identité culturelle, l'autonomie et les besoins essentiels selon Preiswerk. Un développement (qualitatif) et une croissance (quantitative) sont nécessaires dans les pays et auprès des populations, pour lesquelles la satisfaction des besoins essentiels n'a pas été atteinte et dont l'empreinte écologique par habitant se situe sous le seuil maximal l'empreinte écologique par habitant (1,8 ha/hab en 2005).

Cependant, l'autonomie économique, ne signifie pas pour autant égoïsme nationaliste. Une part des richesses, de la production et des services peut continuer à être échangé, entre pays, dans un but de solidarité (sans ingérence) et produire les biens essentiels qui ne peuvent être créé sur place. Sans l'autonomie économique, l'autonomie politique est quasiment impossible. Cette dernière permet à la population et à ses représentants élus de décider par eux mêmes de leurs orientations sociétales, sans être dépend du pouvoir d'autres acteurs économiques (les banques et leurs créances) ou publiques (les organisations internationales, tel l'OMC, le FMI, ou des Etats puissants comme ceux du G8). Les écosocialistes autogestionnaires cherchent donc à trouver un équilibre entre un internationalisme, ou un altermondialisme, écrasant les spécificités culturelles et les autonomies des localités et des nations et une relocalisation nationaliste égoïste, en développant une relocalisation fédéraliste et sociale.

Afin d'éviter les risques d'une centralisation excessive des décisions et d'une dérive vers un gouvernement mondial peu démocratique, la relocalisation fédéraliste. Le véritable fédéralisme, n'est pas une fédération centralisée, mais un fédéralisme fondé sur la subsidiarité, tel qu'il a été pensé à l'origine notamment par Proudhon. C'est-à-dire que les décisions prises au niveau supérieur, ne peuvent être prises que si elles sont impossibles ou inadaptées à l'échelon inférieure, tel la création d'un réseau ferroviaire. La relocalisation fédéraliste et sociale permet donc de trouver un équilibre entre les dérives d'un centralisme coercitif et uniformisant d'un côté et de l'autre les excès d'une relocalisation ou démondialisation trop nationaliste et égoïste.

**Le fédéralisme décentralisé et le fédéralisme unitaire s'affrontent mais s'équilibrent.**

La subsidiarité du fédéralisme politique (telles les communes) et économiques (telles les coopératives) s'inscrit prioritairement sous le principe de la liberté démocratique. Tandis que ce que nous pourrions qualifier de « fédéralisme unitaire » se rapproche de la démocratie républicaine, qui visent avant tout l'égalité entre les sujets sur un territoire donné, un Etat, mais entre les membres d'une fédération d'Etat, de régions, de communes ou de coopératives. L'enjeu démocratique consiste donc à trouver un équilibre entre la liberté du fédéralisme décentralisé et l'égalité du fédéralisme unitaire (ou de l'égalité républicaine) sans basculer ni dans un excès, ni dans l'autre.

**Conclusion**

La préservation des biens communs et la décroissance de la consommation des ressources non renouvelables supposent une régulation publique internationale démocratique fondée sur la subsidiarité. Mais la mondialisation néolibérale développe au contraire une centralisation des instances de régulation dans le cadre du développement progressif d'une forme de gouvernement mondial libéral sous la direction des organisations internationales, telles l'OMC, la Banque Mondiale, le FMI ou le Conseil de Sécurité. Cette mondialisation libérale s'oppose donc à la relocalisation qu'elle soit sociale ou d'extrême droite. Cette dernière relève quant à elle d'une relocalisation non sociale et non sélective qui s'inscrit dans une politique autarcique, relativement égoïste. A l'inverse, une relocalisation écologiste et sociale repose notamment sur les trois principes suivants : la satisfaction des besoins essentiels, le développement autonome et l'identité culturelle. La réappropriation par une population de son identité culturelle est une condition pour retrouver sa spécificité et finalement permet une complémentarité fondée sur la diversité complémentaire. Écologie et solidarité et culture sont donc indissociables dans ce cadre.

Le mouvement pour la relocalisation à une histoire relativement ancienne, qui s'inscrit dans l'histoire des politiques du développement local, ou l'hétéronomie était déjà considérée par certains courants égalitaristes, comme un obstacle au développement local, donc à la relocalisation. Le développement local dépend des différentes formes de régulation politique et suppose le développement d'une démocratie et d'un pouvoir local. Aussi, le respect de la subsidiarité est une condition de la démocratie politique, sociale et économique. La redistribution financière a ainsi une fonction de cohésion sociétale du niveau individuel au niveau global. Autour des enjeux financiers, écologiques et démocratiques, on relève plusieurs modèles en concurrence : la mondialisme néolibérale, l'internationalisme socialiste et communiste, l'altermondialisme centralisateur, le nationalisme d'extrême droite, la démondialisation socialiste, la relocalisation stricte, la relocalisation fédéraliste et sociale. Enfin, au sein des approches fédéralistes, le fédéralisme décentralisé et le fédéralisme unitaire s'affrontent aussi autour de la question de la solidarité, de l'égalité et de la liberté.

*Document provisoire. Ce texte fera l'objet d'une publication de la Fondation de l'Ecologie Politique*